



Nice le 2 juillet 2019

MOTION CHU DE NICE

Rendez-vous salarial du 2 juillet 2019

Déposée chez le Directeur Général

A remettre aux Ministres concernés

La CGT et les personnels vous demandent de faire parvenir cette motion au Ministère de la Fonction Publique pour faire connaître leurs revendications salariales.

La CGT et les personnels considèrent que le gel de la valeur du point d'indice qui se poursuit depuis des années est tout à la fois profondément injuste, porteur de lourds préjudices pour les salariés qui le subissent et gravement attentatoire à la grille indiciaire.

Depuis 2010, le décrochage entre la valeur du point et l'indice des prix à la consommation est de l'ordre de 10 % !

Si l'on remonte à 20 ans en arrière et début des politiques où la valeur du point a connu des revalorisations significativement plus faibles que l'inflation, le résultat en est :

- Plus d'un million d'agents sont actuellement payés entre le SMIC et le SMIC + 10 % (et c'est encore beaucoup moins pour ceux qui sont à temps incomplet imposé). C'est deux fois plus qu'il y a 20 ans !
- Un agent de catégorie B déroulant sa carrière complète sur deux grades connaît une amplitude indiciaire (indice de recrutement rapporté à l'indice sommital) de 56 %. C'était 72% il y a 20 ans et pour une durée de carrière moins longue !
- Un agent de catégorie C déroule une carrière complète sur deux grades et bénéficie d'une amplitude de carrière de 28%. C'était 40% il y a 20 ans avec une durée de carrière plus courte de 6 ans.

Sur les trois dernières années pour lesquelles le bilan est disponible, la rémunération d'une part importante des agents de la Fonction Publique, tous éléments de variation des rémunérations pris en compte (y compris les évolutions liées au déroulement de carrière et aux éventuelles promotions), a progressé moins vite que l'inflation : 31 % en 2014, 30% en 2015, 36% en 2016.

Bien d'autres exemples pourraient être apportés soulignant ce processus de smicardisation massive et de délitement. La cause n'en est pas contestable : la quasi-stagnation de la valeur du point d'indice et les insuffisantes mesures prises envers les bas salaires correspondant à des obligations légales ont comprimé la grille indiciaire de manière insupportable.

C'est pourquoi, la CGT revendique l'augmentation de la valeur du point.

Sur les principes pérennes, notre organisation syndicale entend que l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation soit mise en débat.

S'agissant de l'urgence, la CGT demande une première mesure de revalorisation équivalente à l'inflation prévue sur 2019 et 2020, soit 3%, sous réserve évidemment que celle-ci ne connaisse pas un dérapage à la hausse. Cette mesure serait un préalable à l'engagement d'un plan de rattrapage des pertes accumulées.

Par ailleurs, compte tenu du passif salarial, la CGT réclame la prorogation du dispositif de la GIPA et une augmentation générale des salaires de 300 € immédiatement (soit 64 points d'indice).

Enfin, nous maintenons notre exigence de l'abrogation du jour de carence qui, entre autres conséquences négatives, pénalise le pouvoir d'achat des agents.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement.

Pour la CGT du CHU de Nice,

GAUBERTI Stéphane
Secrétaire Général
CGT CHU de Nice